

**N° 7332<sup>7</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2018-2019

---

**PROJET DE LOI**

**portant création d'un Observatoire national de la Santé**

\* \* \*

**AVIS COMPLEMENTAIRE DU COLLEGE MEDICAL**

**DEPECHE DU PRESIDENT DU COLLEGE MEDICAL  
AU MINISTRE DE LA SANTE**

(17.7.2019)

Monsieur le Ministre,

Le Collège médical accuse réception des amendements au projet sous avis dont il a avisé la version initiale courant mois de mai dernier.

Lors de cet avis, le Collège médical avait émis des observations quant aux missions, respectivement à l'organisation de l'observatoire national de santé. Il vous y renvoie.

Les amendements proposés par le gouvernement suite aux observations émises par le Conseil d'Etat clarifient le statut de l'observatoire, de son président, de son personnel, ainsi que la composition de son Conseil scientifique.

Ces amendements touchant relativement peu les points antérieurement avisés par le Collège médical, rencontrent son avis favorable.

Le Collège médical vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de sa parfaite considération

*Pour le Collège médical,*

*Le Secrétaire,*  
Dr Roger HEFTRICH

*Le Président,*  
Dr Pit BUCHLER

